



# Commune de Curtilles Municipalité

## Préavis no 2026 – 01

### au Conseil général du 11 juin 2026

#### Comptes de l'année 2025

#### Table des matières

1	Objets du préavis	page 2
2	Préambule	page 2
3	Résultat des comptes 2025	page 2
4	Explication des comptes 2025	page 3
5	Attributions du résultat de l'exercice 2025	page 8
6	Marge d'autofinancement	page 8
7	NPIV (nouvelle péréquation financière)	page 9
8	Au bilan	page 9
9	Conclusion	page 10
	Annexes : comptes et bilan 2025	page 11 et suivants

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Général,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis présente l'état des comptes de la commune de Curtilles pour l'année 2025. Le but de ce préavis est l'adoption des comptes communaux 2025 par le Conseil Général afin d'approuver la gestion de la Municipalité et de lui en donner décharge.

### 2. Préambule

En préambule, la Municipalité indique quelques effets du nouveau plan comptable MCH2 sur les comptes 2025. Pour rappel, ce plan vise une plus grande transparence et une uniformité intercantonale. La décision des services cantonaux, de maintenir un plan comptable similaire, indépendamment de la taille de la commune, nécessite pour une petite commune comme Curtilles des ventilations importantes de petites sommes. Ce travail pourrait paraître quelque peu dérisoire, mais il faut reconnaître qu'il a le mérite de permettre des comparaisons entre les communes sur les mêmes critères. De plus, MCH2 permet de produire plusieurs documents complémentaires, dont un tableau des indicateurs financiers qui informe sur l'état des chiffres (positifs ou critiques) (par exemple le taux d'endettement, la dette brute par rapports aux revenus, etc.).

En d'autres termes, ce tableau ainsi que les autres documents permettent d'avoir une vision de l'état de la santé financière de la commune et si nécessaire de proposer des actions correctives en cas de besoin.

En accord avec notre boursière, nous avons opté pour une présentation de ce préavis sous une forme transitoire entre MCH1 et MCH2; cette manière de faire devrait permettre aux membres du Conseil général d'avoir une vision complète des comptes 2025, tout en s'adaptant à ce nouveau plan comptable.

### 3. Résultat des comptes 2025

Dans sa séance du 12 décembre 2024, le Conseil Général de Curtilles a adopté un budget 2025 déficitaire de CHF 28'100.00 sur la base du Préavis municipal 2024 – 06.

La comparaison des résultats 2025 avec le budget 2025 affiche un excédent de revenus de CHF 7'005.84 en lieu et place de cet excédent de charge prévisionnel.

<b>Comptes 2025</b>		<b>Budget 2025</b>	
Total des revenus	1'544'629.54	Total des revenus	1'197'000.00
Total des charges	1'537'623.70	Total des charges	1'225'100.00
<b>Excédent de revenus</b>	<b>7'005.84</b>	<b>Excédent de charges</b>	<b>-28'100.00</b>

Dans ce cadre, il faut soulever que ce résultat positif final doit être analysé à la lumière des diverses attributions qui sont proposées par la Municipalité et qui sont détaillées dans le rapport au point 5, il s'agit d'un montant total de CHF 194'234.10.

Il peut dès lors être relevé que l'année 2025 a été un excellent exercice.

#### **4. Explications des comptes**

La prise de connaissance des éléments significatifs du compte d'exploitation 2025, permet de se familiariser avec les nouveaux termes employés par le plan comptable MCH2.

##### **Poste 0 Administration générale**

###### **0110 Législatif**

Sous les rubriques prestations de services, il apparaît par rapport au budget une charge supérieure de l'ordre de CHF 7'500.00. Ce dépassement s'explique par le repas offert au Café Fédéral lors du dimanche de la votation pour la fusion avec Lucens. Cependant, pour diminuer ce dépassement, la moitié de ce repas a pu être refacturée à Lucens pour un montant de CHF 4'500.00.

Le compte global indique finalement un dépassement des charges de CHF 1'897.90, bien en-dessous des CHF 7'400.00 prévus au budget

###### **0220 Service administratif et Contrôle des habitants**

Sous la rubrique « Matériel informatique », le passage à Windows 11 a nécessité l'achat d'un nouveau PC portable pour le greffe.

Cette dépense a été imputée à 60% au greffe et à 40 % au contrôle des habitants.

###### **0290 Immeubles administratifs et financiers**

###### **Collège : Rénovation du clocher et de l'horloge**

Au vu du résultat de l'année et des nouvelles exigences d'MCH2, la Municipalité a décidé d'imputer ces rénovations à l'exploitation plutôt que de les activer au bilan.

Le coût total de la rénovation du clocher se monte à CHF 41'404.00  
(CHF 10'351.- administratif + CHF 31'053.- point 96301 / patrimoine financier)

Le coût total de la rénovation de l'horloge se monte à CHF 15'917.70  
(CHF 3'979.45 administratif + CHF 11'938.25 point 96301 / patrimoine financier)

Le bâtiment du Collège comprenant une partie administrative (bureau communal) et une partie financière (appartements loués), ces coûts sont dès lors répartis à 25 % sur la partie administrative (0290) et à 75 % sur la partie financière (96301).

**Poste 1           Ordre et sécurité publics, défense**

1610           **Stand de tir (assainissement de l'ancienne butte de tir)**

La Municipalité a décidé d'attribuer un montant complémentaire de CHF 10'000.00 au Fonds de réserve relatif à l'assainissement de l'ancienne butte de tir. Cette augmentation est motivée par le budget estimatif du nouveau rapport du bureau ABA GEOL, qui prévoit une augmentation des charges initialement prévues. De plus, une inconnue du taux de pollution effectif, qui ne peut pas être évalué avec exactitude avant l'extraction des terres à assainir, tout comme le volume de celles-ci. Ces variables peuvent influencer de manière significative les coûts au final. Ces derniers pourraient également être impactés par le renchérissement du carburant, étant donné le nombre important de transports et la distance des lieux de destination des terres. Le montant du Fonds se monte dès lors à CHF 175'000.00 au 31 décembre 2025, ce qui devrait permettre de couvrir la totalité des charges de cet assainissement après déduction des subventions.

1620           **Défense civile**

Comme il a été annoncé de longue date par le service cantonal, le remboursement du Fonds en relation avec les dispenses des abris PC a dû être effectué en 2025. Un montant de CHF 88'300.00 a dès lors été transféré au canton, montant repris sur les préfinancements.

**Poste 2           Formation**

02199       **Ecole obligatoire**

La participation communale à l'AISMLE se monte à CHF 135'949.35

Ce montant se compose de :

Pour l'école primaire	CHF 92'199.62
Pour l'école secondaire	CHF 26'891.58
Pour le transport des élèves	CHF 16'858.15

Pour le primaire, le décompte mentionne deux élèves de plus par rapport à 2024. Le coût par élève a augmenté d'environ CHF 3'000.00 et le coût par habitant d'environ CHF 2'200.00.

Pour le secondaire, le décompte fait mention d'un élève en moins par rapport à 2024, avec un coût en baisse de CHF 1'600.00 par élève et un coût par habitant également en baisse d'environ CHF 3'100.00.

**Poste 6           Trafic et télécommunications**

6150           **Routes communales**

Des travaux d'entretien ont été nécessaires par la pose de pavés et de bitumage sur le chemin de Prévondens pour un montant de CHF 15'000.00, ce qui explique le dépassement de près de CHF 10'000.00 de ce poste par rapport au budget.

En contrepartie, le montant budgété de CHF 8'000.00 pour le curage des canalisations n'a pas été utilisé.

Pour la rénovation de la route, un amortissement par l'exploitation d'un montant de CHF 30'000.00 a été décidé par la Municipalité. En plus, le coût de la route a été financé par le solde du Fonds « Route » au 31.12.2024 de CHF 37'453.72, totalisant ainsi un amortissement total de CHF 67'453.72.

Le Fonds « Route » est ainsi dissout au 31 décembre 2025.

**Poste 7 Approvisionnement en eau**

**7100 Subvention ECA**

Une subvention de CHF 1'235.00 a été versée par l'ECA pour la campagne de mesures des capacités hydrauliques des bornes hydrantes, réalisée en 2013. Ce montant a été attribué aux Fonds spéciaux, soit le Fonds « Services des eaux ».

Ce fond se monte à CHF 36'110.50 au 31 décembre 2025

**7200 Traitements des eaux**

**AIRV (Association intercommunale du Rio des Vaux)**

La participation communale à l'AIRV pour 2025 se monte à CHF 12'642.00.

Les communes membres de l'AIRV ayant été intégrées à l'EMB (Epuraton moyenne Broye) au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'AIRV a été dissoute avec effet au 31 décembre 2025.

Le décompte final de l'AIRV présentait un excédent passif de CHF 39'618.41, ce dernier a été réparti entre les communes membres, au prorata du nombre d'équivalent d'habitant. La participation de Curtilles à cet excédent passif se monte à CHF 13'505.00.

Cette situation s'explique par le fait que le montant annuel comptabilisé correspondait à l'année antérieure. En 2025, il a dès lors fallu s'acquitter de deux années de charge, 2024 et 2025.

**Test des systèmes séparatifs**

Un montant de CHF 26'673.30 a été facturé par l'AISTBV selon le mandat qui leur a été attribué pour les tests de conformité des systèmes séparatifs.

Ces sommes ont été prélevées du Fonds affecté « Epuration », cela n'influence dès lors pas le résultat de l'exercice 2025.

Le Fonds se monte à CHF 70'556.55 au 31 décembre 2025.

**7300 Gestion des déchets**

**Consommation de la Grignoteuse**

La consommation est en baisse d'environ CHF 2'500.00 par rapport à 2024 et au montant budgété. Ceci s'explique par la baisse du nombre d'habitants et la possibilité de déposer les plastics ainsi que les langes à la déchetterie.

**Remboursement et participations de tiers**

Les heures de surveillance de la déchetterie ont pu être refacturées à la commune de Lucens pour un montant de CHF 9'753.75.

**Attributions aux financements spéciaux**

Un montant de CHF 4'392.27 a été attribué au Fonds « Ordures et déchets urbains » afin d'équilibrer ce dicastère.

Le Fonds se monte à CHF 4'757.93 au 31 décembre 2025.

7900

**Aménagement du territoire**

**Honoraires et frais d'expertise**

Dans le cadre des échanges de terrains décidés au moment de l'acceptation du PACom en 2021, un montant de CHF 20'748.05 a été alloué pour les travaux du géomètre et les écritures notariées, réalisés en 2025.

**Emoluments**

En contrepartie, un montant de CHF 17'646.00 a été facturé aux propriétaires concernés, une fois les actes signés.

Poste 9

**Impôts**

9100

**Impôts communaux ordinaires**

**Impôt sur le revenu**

Des entrées supplémentaires pour un montant de CHF 28'792.58 ont été enregistrées par rapport au budget, soit 6% supplémentaires.

**Impôt sur la fortune**

Une augmentation des recettes de CHF 9'401.77 a été enregistrée par rapport au budget, soit 7,5% supplémentaires.

**Impôt sur le bénéfice**

Une augmentation sur le bénéfice de CHF 7'210.90 a été annoncé par rapport au budget, soit 144% supplémentaires.

Le cumul des trois impôts ordinaires indique des entrées supplémentaires pour un montant total de CHF 45'405.26 soit 7,5% supplémentaires.

9300

**Péréquation financière et compensation de charges**

**Péréquation**

La contribution de Curtilles se monte à CHF 170'772.00

L'attribution reçue du canton à CHF 393'954.00.

**Péréquation décompte antérieur**

Un montant complémentaire de CHF 12'884.00 a été attribué à Curtilles sur le décompte final de 2024, montant qui correspond aux dépenses thématiques non budgétées (rénovation de la route).

**Participation à la cohésion sociale**

La participation communale à la cohésion sociale se monte à CHF 294'035.00.

9500 **Part aux recettes sans affectation**

**Gains immobiliers**

L'encaissement en gains immobilier représente un montant de CHF 32'140.45 non budgétés.

9610 **Intérêts**

**Intérêts des dettes à moyen et long terme**

Le nouvel emprunt contracté pour la réfection de la route et pour la reprise de celui du Café Fédéral a été finalisé fin décembre 2025 à un taux inférieur à celui budgété. Tout comme le montant total de CHF 1'100'000.00 est inférieur à celui initialement prévu (CHF 80'0000.00 en moins).

Les intérêts 2025 du nouveau prêt contracté ne se montent ainsi qu'à CHF 10'560.00, alors que le budget prévoyait un intérêt de CHF 22'000.00 pour l'année.

**Imputation interne des intérêts**

Ce montant des intérêts de l'année a été imputé sur la route pour 7'535.00 et sur le Café Fédéral pour CHF 3'025.00.

**Intérêts et dividendes des placements**

A la demande du canton, le montant des dividendes perçues (Romande Energie et Holdinova) a dû être ventilé sous cette rubrique, le budget avait comptabilisé cette recette sous la rubrique Part aux recettes sans affectation.

9630 **Immeubles du patrimoine financier**

**Amortissement du Café fédéral**

Au vu du résultat de l'exercice, la Municipalité a décidé d'augmenter l'amortissement annuel de CHF 3'000.00, portant ainsi l'amortissement 2025 à CHF 33'000.00 au lieu des CHF 30'000.00 budgétés.

**Panneaux solaires du Café fédéral**

Au vu du résultat de l'année et des contraintes des règles de MCH2, la Municipalité a décidé de financer la pose des panneaux solaires sur le toit du Café Fédéral par l'exploitation plutôt que de les activer au bilan.

Le montant à charge pour cette réalisation est de CHF 23'912.40 subvention déduite.

9900 **Postes non ventilables**

**Attributions aux préfinancements et amortissement supplémentaires.**

MCH2 permet de créer des fonds de préfinancement pour un investissement futur.

La Municipalité a créé un préfinancement doté d'un montant initial de CHF 70'000.00 pour la future déchetterie commune avec Lucens.

Ce Fonds sera intégré dès le 01.01.2027 dans celui créé par la Commune de Lucens à cet effet.

## 5. Attributions du résultat de l'exercice 2025

Ce tableau résume la ventilation des excédents de revenus décrit en amont pour un total de CHF 194'234.10. Ce montant a été attribué soit à un Fonds de préfinancement, à un amortissement extraordinaire ou simplement au compte d'exploitation.

<b>Tableau des attributions du résultat de l'exercice</b>			
Collège - Rénovation de clocher	10'351.00 CHF		
	31'053.00 CHF		
<i>(aurait été prélevé sur le Fonds Travaux futurs)</i>	<u>41'404.00 CHF</u>		41'404.00 CHF
Collège - Rénovation de l'horloge	3'979.45 CHF		
	11'938.25 CHF		
<i>(aurait été prélevé sur le Fonds Travaux futurs)</i>	<u>15'917.70 CHF</u>		15'917.70 CHF
Attribution Fonds de la butte de tir	10'000.00 CHF		
<i>(aurait été attribué de la même manière)</i>	<u>10'000.00 CHF</u>		10'000.00 CHF
Amortissement route	67'453.72 CHF		
Dissolution du fonds route	37'453.72 CHF		
<i>(aurait été attribué sur le Fonds Travaux futurs)</i>	<u>30'000.00 CHF</u>		30'000.00 CHF
Amortissement supplémentaire du Café Fédéral	3'000.00 CHF		
<i>(aurait été attribué sur le Fonds Travaux futurs)</i>	<u>3'000.00 CHF</u>		3'000.00 CHF
Panneaux solaires du Café Fédéral	30'000.00 CHF		
Subvention	6'087.60 CHF		
<i>(aurait été prélevé sur le Fonds Travaux futurs)</i>	<u>23'912.40 CHF</u>		23'912.40 CHF
Préfinancements de la future déchetterie	70'000.00 CHF		
<i>(aurait été attribué sur le Fonds Travaux futurs)</i>	<u>70'000.00 CHF</u>		70'000.00 CHF
			<u><b>194'234.10 CHF</b></u>

## 6. Marge d'autofinancement

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la marge communale d'autofinancement.

Pour rappel, ce résultat correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes, soit le revenu ou le déficit avant les versements et prélèvements sur les divers Fonds de réserve et les amortissements.

Le calcul du montant de la marge d'autofinancement a été effectué en fonction du régime sous MCH1, ce qui nous indique un montant de CHF 135'957.61 pour 2025.

<b>Moyenne sur 10 ans</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>87'198</b>	<b>174'397</b>	<b>135'957</b>

## 7. NPIV (nouvelle péréquation financière)

La nouvelle péréquation financière est entrée en vigueur en 2025. Ci-après un tableau comparatif du décompte 2025 en comparaison avec le budget.

Il est ainsi constaté que le total des charges pour la commune est de CHF 67'364.00 inférieur, soit 62.78 % du montant initial

<b>NPIV (nouvelle péréquation)</b>	Budget 2025	Comptes 2025	Différence avec le budget
Péréquation des ressources	-304'000.00	-366'901.00	62'901.00
Péréquation des besoins	-27'000.00	-28'053.00	1'053.00
Compensation des villes	178'000.00	170'772.00	7'228.00
Participation cohésion sociale	290'000.00	294'035.00	-4'035.00
Facture policière	44'000.00	43'783.00	217.00
<b>Total des charges</b>	<b>181'000.00</b>	<b>113'636.00</b>	<b>67'364.00</b>

## 8. Au bilan

### **Amortissement supplémentaire**

Comme indiqué dans ce préavis, un amortissement complémentaire de CHF 3'000.00 du Café Fédéral a pu être comptabilisé, soit un total de CHF 33'000.00. Le montant au bilan du Café Fédéral passe ainsi de CHF 770'000.- au 31.12.2024 à CHF 737'000.- au 31.12.2025.

### **Affectation aux Fonds enregistrés sous capital propre « Butte de tir »**

Un montant complémentaire de CHF 10'000.00 a été affecté pour l'assainissement de la butte de tir. Le montant total au bilan s'élève ainsi à CHF 175'000.00 au 31 décembre 2025.

La Municipalité espère ainsi disposer de la somme nécessaire à la charge communale pour réaliser cet assainissement (subvention déduite).

### **Affectation aux Fonds de préfinancement « Déchetterie »**

Un montant de CHF 70'000.00 a été attribué pour le préfinancement de la future déchetterie, ceci en consultation avec la commune de Lucens. En effet, la future nouvelle commune prévoit la construction d'une nouvelle déchetterie sur le site actuel de celle de Curtilles.

### **Réserve de politique budgétaire**

Le montant du Fonds Travaux futurs, utilisé sous MCH1 a été transféré à la réserve de politique budgétaire. Au 31 décembre 2025 son montant est de CHF 533'458.37. Ce montant est identique à celui du bilan au 31 décembre 2024. Il n'est plus possible de l'utiliser comme par le passé pour les travaux dont les préavis ont été présentés après 2024. C'est pour cette raison que l'utilisation du compte d'exploitation a été nécessaire pour couvrir les coûts des travaux de rénovation préavisés pour le Collège et le Café Fédéral.

## 9. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir donner votre approbation à la gestion des comptes 2025 en approuvant les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de Curtilles,

Vu le Préavis municipal no 2026 – 01

Où le rapport de la commission de gestion sur cet objet qui a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### Décide

5

1. D'adopter les comptes communaux 2025 tels que présentés ;
2. D'approuver l'acquittement des travaux de rénovation du clocher et de l'horloge du collège, ainsi que la pose des panneaux photovoltaïques du Café Fédéral pour un montant total de CHF 81'234.10 par le compte d'exploitation
3. D'approuver l'amortissement extraordinaire de CHF 3'000.00 de la rénovation du Café Fédéral ;
4. D'approuver l'amortissement extraordinaire des travaux de la route pour un montant de CHF 30'000.00 ;
5. D'approuver l'attribution au Fonds enregistré sous capital propre « Butte de tir » d'un montant de CHF 10'000.00 ;
6. D'approuver l'attribution au fond de préfinancement « Déchetterie » d'un montant de CHF 70'000.00 ;
7. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2025 et de lui en donner décharge.

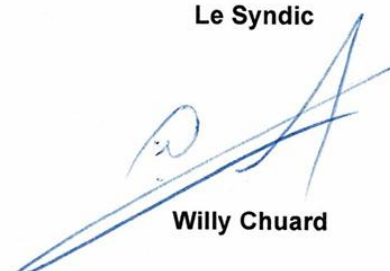
Municipal responsable : Willy Chuard, Syndic

Approuvé en séance de Municipalité du 12.05.2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE CURTILLES

Le Syndic

La Secrétaire

  
Willy Chuard



  
Doris Agazzi

Annexes : Tableau des comptes 2025

Tableau du bilan au 31 décembre 2025

Les annexes obligatoires sous MCH2 sont transmises dans un fichier séparé

Rubrique	Titre	Comptes 2025 charges	Comptes 2025 revenus	Budget 2025 charges	Budget 2025 revenus
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>177'260.98</b>	<b>11'550.03</b>	<b>167'250.00</b>	<b>6'900.00</b>
01100	Législatif	13'814.80	4'516.90	7'400.00	
01200	Exécutif	27'476.70		23'110.00	
02100	Administration des finances et des contributions	49'333.41		49'040.00	
02200	Service administratif	47'375.60		58'380.00	
02201	Archives communales	1'000.00		1'000.00	
02210	Contrôle des habitants	14'588.02		16'200.00	
02230	Informatique et télécommunication	443.60		500.00	
02900	Collège – Bureau et salle de municipalité	23'228.85	76.93	10'620.00	
02901	Terrains		6'956.20		6'900.00
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>158'430.35</b>	<b>89'025.60</b>	<b>60'000.00</b>	<b>11'000.00</b>
1110	Police	43'883.00	1.00	44'000.00	
1500	Service du feu	10'729.60		11'000.00	11'000.00
1610	Défense militaire	10'577.50			
1620	Défense civile	93'240.25	89'024.60	5'000.00	
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>162'440.85</b>	<b>1'832.27</b>	<b>197'550.00</b>	
2140	Ecoles de musique	2'926.00		3'000.00	
2180	Accueil de jour	22'324.40		32'000.00	
2199	Ecole obligatoire	136'793.00	1'832.27	162'050.00	
2990	Orientation professionnelle	397.45		500.00	
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	<b>29'242.92</b>	<b>7'198.10</b>	<b>31'560.00</b>	
3110	Musées	300.00			
3290	Culture	3'324.60		2'600.00	
3310	Film et cinéma	100.00			
3410	Sports divers	1'532.00		3'300.00	

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025	
		charges	revenus	charges	revenus
3420	Loisirs	3'643.20		6'360.00	
3429	Passeport-vacances	1'191.05		800.00	
3500	Temples et églises	19'152.07	7'198.10	18'500.00	
<b>5</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE</b>	<b>38'391.15</b>	<b>8'325.11</b>	<b>37'150.00</b>	
5350	Prestations et contributions seniors	4'014.00		3'200.00	
5450	Prestations aux familles	32'780.95	8'325.11	32'100.00	
5790	Administration des services sociaux	1'596.20		1'850.00	
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>154'163.75</b>	<b>44'109.97</b>	<b>82'700.00</b>	
6150	Routes communales	128'944.35	44'109.97	53'100.00	
6299	Transports publics	25'219.40		28'600.00	
6330	Autres systèmes de transport			1'000.00	
<b>7</b>	<b>PROT. DE L'ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERRITOIRE</b>	<b>121'381.89</b>	<b>113'077.53</b>	<b>76'005.00</b>	<b>66'330.00</b>
7100	Approvisionnement en eau	1'835.00	1'835.00	230.00	230.00
7200	Traitement des eaux usées	57'060.55	57'060.55	23'800.00	23'800.00
7300	Traitement des déchets urbains	32'934.48	31'934.48	38'300.00	38'300.00
7301	Traitement des déchets non urbains	887.15	233.00	3'870.00	1'000.00
7410	Cours d'eau	1'083.70	590.20	3'540.00	
7710	Cimetière	3'795.26	370.00	3'650.00	
7790	Protection de l'environnement	369.60			
7900	Aménagement du territoire	24'416.15	21'054.30	2'615.00	3'000.00
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>5'048.00</b>	<b>300.00</b>	<b>4'690.00</b>	
8200	Sylviculture	689.25	300.00	690.00	
8400	Tourisme	1'015.00			
8500	Promotion économique	3'343.75		4'000.00	
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>691'263.81</b>	<b>1'269'210.93</b>	<b>568'195.00</b>	<b>1'112'770.00</b>
9100	Impôts	17'972.40	706'201.76	5'000.00	655'100.00
9300	Péréquation financière	464'807.00	407'838.10	468'000.00	331'000.00

Rubrique Titre	Comptes 2025		Budget 2025	
	charges	revenus	charges	revenus
9500 Part aux recettes sans affectation		39'667.00		15'500.00
9610 Intérêts	10'954.77	19'260.74	22'700.00	22'000.00
9630 Immeuble du patrimoine financier	126'928.42	96'041.94	71'995.00	89'120.00
9690 Patrimoine financier	601.22	200.51	500.00	
9710 Redistributions				50.00
9900 Attributions aux préfinancements	70'000.00			
<i>Total</i>	<b>1'537'623.70</b>	<b>1'544'629.54</b>	<b>1'225'100.00</b>	<b>1'197'000.00</b>
Excédent		<b>7'005.84</b>	<b>28'100.00</b>	

Commune de Curtilles - Liste: Listes officielles  
Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2025 actifs	Comptes 2025 passifs	Comptes 2024 actifs	Comptes 2024 passifs
<b>1</b>	<b>BILAN</b>	<b>2'660'072.98</b>	<b>2'660'072.98</b>	<b>2'874'093.08</b>	<b>2'874'093.08</b>
<b>100</b>	<b>ACTIF</b>	<b>2'660'072.98</b>		<b>2'874'093.08</b>	
<b>1000</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>766'888.93</b>		<b>1'595'987.92</b>	
1000	Caisse		2.30		
1001	Compte de chèque postaux	183'395.18		332'213.76	
1002	Banques	583'493.75		1'263'771.86	
<b>101</b>	<b>DEBITEURS</b>	<b>328'715.29</b>		<b>360'934.04</b>	
1012	Impôts à encaisser	254'241.44		297'227.84	
1010	Débiteurs	74'473.85		63'706.20	
<b>104</b>	<b>ACTIFS DE REGULARISATION</b>	<b>156'521.12</b>		<b>20'763.12</b>	
1049	Actifs transitoires	156'521.12		20'763.12	
<b>107</b>	<b>PLACEMENTS FINANCIERS A LONG TERME</b>	<b>10'504.00</b>		<b>10'504.00</b>	
1070	Actions et parts sociales	10'504.00		10'504.00	
<b>108</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF</b>	<b>849'901.00</b>		<b>882'901.00</b>	
1080	Terrains PF	112'901.00		112'901.00	
1084	Bâtiments PF	737'000.00		770'000.00	
<b>140</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>547'542.64</b>		<b>3'003.00</b>	
1401	Routes	544'539.64			
1403	Autres ouvrages de génie civile PA	1.00	1.00		1.00
1404	Bâtiments PA	1.00	1.00		1.00
1405	Forêts PA	3'000.00		3'000.00	
1406	Biens meubles PA	1.00	1.00		1.00

Rubrique	Titre	Comptes 2025 actifs	Comptes 2025 passifs	Comptes 2024 actifs	Comptes 2024 passifs
2	PASSIF		2'653'067.14		2'874'093.08
<b>200</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>		<b>61'404.28</b>		<b>208'460.29</b>
2000	Créanciers		58'144.28		205'440.29
2006	Cautions cartés grignoteuse		3'260.00		3'020.00
<b>204</b>	<b>PASSIFS DE REGULARISATION</b>		<b>12'873.30</b>		<b>16'961.28</b>
2049	Autres passifs de régularisation		12'873.30		16'961.28
<b>206</b>	<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS A LONG TERME</b>		<b>1'100'000.00</b>		<b>1'100'000.00</b>
2064	Emprunts		1'100'000.00		1'100'000.00
<b>290</b>	<b>FINANCEMENTS SPECIAUX</b>		<b>257'898.33</b>		<b>281'946.56</b>
2900	Financements spéciaux		257'898.33		281'946.56
<b>291</b>	<b>FONDS ENREGISTRES SOUS CAPITAL PROPRE</b>		<b>231'500.00</b>		<b>258'953.72</b>
2910	Fonds enregistrés sous capital propre		231'500.00		258'953.72
<b>293</b>	<b>PREFINANCEMENTS</b>		<b>70'000.00</b>		<b>88'380.00</b>
2930	Préfinancements		70'000.00		88'380.00
<b>294</b>	<b>RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE</b>		<b>533'458.37</b>		<b>533'458.37</b>
2940	Réserve de politique budgétaire		533'458.37		533'458.37
<b>299</b>	<b>EXCEDENT OU DECOUVERT DU BILAN</b>		<b>392'938.70</b>		<b>385'932.86</b>
2999	Résultat cumulé des années précédentes		392'938.70		385'932.86
<b>Total</b>		<b>2'660'072.98</b>	<b>2'660'072.98</b>	<b>2'874'093.08</b>	<b>2'874'093.08</b>

<u>Financements spéciaux :</u>	<u>Fonds :</u>	<u>Préfinancement :</u>
Epuration : Fr. 70'556.55	Café Fédéral : Fr. 56'500.00	Déchetterie Fr. 70'000.00
Ordures ménagères : Fr. 4'757.93	Butte de tir : Fr. 175'000.00	
Incendie : Fr. 146'473.35		
Services des eaux : Fr. 36'110.50		
<b>Fr. 257'898.33</b>		